­­



<Ville>, le <date>

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

DE CONCEPTION ET ENCADREMENT DE FORMATION

* Vu l’arrêté du 17 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l’unité d’enseignement « conception et encadrement d’une action de formation » ;
* Vu l’arrêté du 6 mars 1996 portant agrément de la Fédération française d’études et de sports sous-marins pour diverses unités d’enseignement de sécurité civile ;
* Vu la décision d’agrément n° CEAF 1804 P 23 délivrée le 3 avril 2018 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l’unité d’enseignement « conception et encadrement d’une action de formation » ;
* Vu le procès-verbal de formation n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

<Le/La> <qualité de l’autorité attestant>, déclarant que

**<Civilité> <Prénom> <NOM>**,

<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)

remplit les conditions exigées pour l’obtention du certificat de compétences de conception et encadrement de formation, conformément aux dispositions de l’arrêté du 17 août 2012 modifié susvisé,

délivre à **<Civilité> <Prénom> <NOM>** le présent certificat de compétences.

<Attache de signature>

<Prénom> <NOM>

CEAF - <ORGA> - n° 20XX/<n° certificat>